

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 8 AVRIL 2020, À 19 HEURES, EN VIDÉOCONFÉRENCE DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard
East Broughton / M. François Baril
Irlande / M. Jean François Hamel
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / M. Dave Lachance
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également cette séance.

2020-04-8716

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

5 - CORRESPONDANCE

6 - COMITÉS MRC

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 - Signature - Fonds Région Ruralité

7.2 - Rencontre Conseil des maires

7.3 - Vente pour taxes 2020

7.4 - Nomination - Inspecteur régional en bâtiment et environnement

7.5 - Entente inspecteur régional en bâtiment et environnement - Autorisation signature

7.6 - Coordonnateur en sécurité incendie - Demande sans solde

7.7 - Coordonnateur en sécurité incendie - Ouverture de poste

7.8 - Coordonnateur en évaluation

7.9 - Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) -

Autorisation signature

7.10 - Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) - SDE

7.11 - Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) - ouverture de compte et signataires

7.12 - Hydro-Québec: Ligne Appalaches-Maine

7.13 - Positionnement région - Covid-19

7.14 - Appui- Cogeco Connexion

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - Gestionnaire des cours d'eau

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 - Projets – Fonds culturel rural

10.1.1 - Politique culturelle - Héritage Kinnear's Mills - Journée culturelle internationale

10.1.2 - Politique culturelle - Société nationale québécois région Amiante - Film documentaire sur projet de fresque collective

10.1.3 - Politique culturelle - Société développement Sacré-Cœur-de-Marie - Chaise du jardinier

10.1.4 - Politique culturelle - Adstock 2021 - 20e anniversaire de fondation

10.1.5 - Politique culturelle - Verte Irlande - Camp musical de la Mitaine

10.1.6 - Politique culturelle - Disraeli Ville - La culture, outils de cohésion sociale

10.1.7 - Politique culturelle - St-Jacques-de-Leeds - Atelier d'initiation à la couture pour les enfants

10.1.8 - Politique culturelle - St-Jean-de-Brébeuf - Hommage aux fondateurs de Lower Ireland

10.1.9 - Politique culturelle - CPE Parc-en-ciel - Une histoire à ciel ouvert

10.1.10 - Politique culturelle - Ste-Praxède - Les saisons de Ste-Praxède

10.1.11 - Politique culturelle - La Ruche des créatifs - On crée De'art!

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Animaux dangereux

11.2 - Fréquence des réunions

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2020-04-8717

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

13 mai: M. Mathieu Desmarais: Mont-Adstock: présentation des résultats 2019-2020 et planification des travaux et projets 2020-2021.

5 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est inscrite à l'ordre du jour.

6 - COMITÉS MRC

- Table de développement communautaire
- Comité forestier
- CA de la SDE

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 - Signature - Fonds Région Ruralité

Point d'information afin d'informer le conseil que le protocole d'entente a été signé avec le MAMH avant le 31 mars 2020.

Le protocole est uniquement signé pour le volet 2, soit l'équivalent de l'ancien FDT.

La signature des autres volets suivront sous peu, soit pour l'équivalent du FARR, les projets innovations et l'aide pour les territoires dévitalisés.

2020-04-8718

7.2 - Rencontre Conseil des maires

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement;

Qu'en raison de la situation du COVID-19, il y aura convocation du conseil des maires à une fréquence bimensuelle, ou au besoin, et que seuls les conseils des maires ordinaires prévus au calendrier adopté le 27 novembre 2019 seront rémunérés.

Adoptée

2020-04-8719

7.3 - Vente pour taxes 2020

Attendu que nous devons reporter la date prévue de l'enchère publique pour les ventes de taxes impayées suite à un arrêté ministériel :

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement:

Que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire,

Que la date sera fixée dans un avis public donné par la MRC des Appalaches et que la vente ne peut avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis.

Adoptée

2020-04-8720

7.4 - Nomination - Inspecteur régional en bâtiment et environnement

Attendu que deux municipalités, Kinnear's Mills et Saint-Pierre-de-Broughton, garantissent une tâche équivalente à 35 heures semaine pour le poste d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement;

Attendu que la MRC a procédé à un second affichage du poste;

Attendu que suite à la réception des curriculum vitae, des entrevues ont été tenues;

Attendu que le comité de sélection a émis ses recommandations au comité exécutif;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement que M. David Mercier soit embauché à titre d'Inspecteur régional en bâtiment et en environnement pour un poste régulier, temps plein conformément à la convention collective en vigueur à la MRC des Appalaches;

Qu'il soit rémunéré selon la catégorie 5, échelon 3 de la structure salariale de la MRC et que la date d'entrée en fonction soit le 20 avril 2020.

Adoptée

2020-04-8721

7.5 - Entente inspecteur régional en bâtiment et environnement - Autorisation signature

Attendu l'embauche du nouvel Inspecteur régional en bâtiment et en environnement;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la signature de l'entente avec les municipalités de Kinnebar's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement:

Que le directeur général, M. Louis Laferrière, et le préfet, M. Paul Vachon soient autorisés, au nom de la MRC des Appalaches, à signer l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement.

Adoptée

2020-04-8722

7.6 - Coordonnateur en sécurité incendie - Demande sans solde

Attendu que le coordonnateur en incendie, M. Kyle Landry, dépose une demande de congé sans solde d'un an;

Attendu qu'il n'y aura pas de participation de l'employeur au régime de retraite, ni de l'employé;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'autoriser le congé sans solde d'un an de M. Kyle Landry et ce à compter du 15 mai 2020.

Adoptée

2020-04-8723

7.7 - Coordonnateur en sécurité incendie - Ouverture de poste

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste temporaire pour un remplacement d'un an à l'interne, pour le poste de coordonnateur en sécurité incendie à la MRC des Appalaches à raison de 10 heures semaine.

Adoptée

2020-04-8724

7.8 - Coordonnateur technicien en évaluation

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste à l'interne, de coordonnateur - technicien en l'évaluation

pour la MRC des Appalaches.

Adoptée

2020-04-8725

**7.9 - Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) -
Autorisation signature**

Considérant la situation des mesures d'urgence sanitaires décrétée par le Premier ministre du Québec en lien avec la situation du COVID-19;

Considérant que le Gouvernement du Québec a créé un nouveau programme d'aide pour les petites et moyennes entreprises;

Considérant que ce nouveau programme vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

Considérant que l'aide sera versée sous forme de prêt;

Considérant que la MRC des Appalaches se verra octroyer un prêt d'un montant de 1 036 583 \$;

Considérant que les Fonds seront versés à la MRC des Appalaches dans un délai de dix jours ouvrables à la suite de la signature du contrat;

Considérant que la MRC devra rembourser ce prêt en 2030;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement:

Que M. Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches et M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer le contrat de prêt avec le Gouvernement du Québec.

Adoptée

2020-04-8726

**7.10 - Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) -
SDE**

Considérant la situation des mesures d'urgence sanitaires décrétée par le Premier ministre du Québec en lien avec la situation du COVID-19;

Considérant que le Gouvernement du Québec a créé un nouveau programme d'aide pour les petites et moyennes entreprises;

Considérant que ce nouveau programme vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

Considérant que la MRC des Appalaches se verra octroyer un prêt d'un montant de 1 036 583 \$;

Considérant que l'aide aux entreprises sera versée sous forme de prêt;

Considérant que la MRC a mandaté la Société de développement économique de la Région de Thetford (SDE) pour assurer sa compétence de développement économique;

Considérant que la SDE a l'expertise et le personnel qualifié pour accompagner, conseiller et supporter les entreprises sur le territoire de la MRC;

Considérant que la SDE est mandatée pour assurer la gestion du Fonds local

d'investissement de la MRC (FLI);

Considérant qu'un lien privilégié est créé entre le milieu entrepreneurial et la SDE;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement:

Que la MRC des Appalaches délègue la gestion du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, y compris les fonds qui y sont rattachés, à la SDE;

Que cette délégation de gestion inclus, sans s'y restreindre, la réception des demandes, l'accompagnement des demandeurs, l'analyse et le processus d'acceptation des demandes, l'octroi de prêt dans le cadre du programme, le suivi des modalités de remboursement des prêts octroyés, les redditions de compte ou tout autre suivis nécessaires dans le cadre du programme.

Adoptée

2020-04-8727

7.11 - Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) - ouverture de compte et signataires

Considérant la situation des mesures d'urgence sanitaires décrétée par le Premier ministre du Québec en lien avec la situation du COVID-19;

Considérant que le Gouvernement du Québec a créé un nouveau programme d'aide pour les petites et moyennes entreprises;

Considérant que ce nouveau programme vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

Considérant que l'aide sera versée sous forme de prêt;

Considérant que la MRC des Appalaches se verra octroyer un prêt d'un montant de 1 036 583 \$;

Considérant que les Fonds seront versés à la MRC des Appalaches dans un délai de dix jours ouvrables à la suite de la signature du contrat;

Considérant que la MRC devra rembourser ce prêt en 2030;

Considérant que la gestion du programme et l'octroi des prêts aux entreprises seront effectués par l'organisme mandaté par la MRC, soit la Société de développement économique de la Région de Thetford (SDE);

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement:

Que la MRC des Appalaches ouvre un nouveau compte bancaire afin d'y recevoir les sommes attendues du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Que soit désigné comme signataire M. Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches, M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Appalaches et Mme Stéphanie Jacques, adjointe administrative à la Société de développement économique de la Région de Thetford.

Adoptée

2020-04-8728

7.12 - Hydro-Québec: Ligne Appalaches-Maine

Attendu qu'Hydro-Québec projette de construire une nouvelle ligne de transport d'électricité, à courant continu, d'une tension de 320 kV et d'une longueur d'environ 103,4 km entre le poste des Appalaches à Saint-Adrien-d'Irlande et un point de traversée située à la frontière canado-américaine, dans la municipalité de Frontenac dans la MRC du Granit;

Attendu que la ligne de transport d'électricité traversera le territoire de la MRC des Appalaches dans les municipalités de Saint-Adrien-d'Irlande, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de la Paroisse de Disraeli, de Sainte-Praxède et dans la ville de Thetford Mines et ce, sur une longueur d'environ 40 kilomètres;

Attendu que la ville de Thetford Mines a demandé à Hydro-Québec de proposer un tracé de moindre impact qui éviterait le secteur de Black Lake;

Attendu qu'Hydro-Québec a présenté un tracé alternatif à la ville de Thetford Mines, à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine et à la MRC des Appalaches;

Attendu que la ville de Thetford Mines a signifié son appui au tracé de moindre impact proposé par Hydro-Québec;

Attendu que la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine a signifié qu'elle ne s'opposerait pas à la proposition du tracé alternatif;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement:

Que la MRC des Appalaches supporte la démarche de la ville de Thetford Mines et de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine auprès d'Hydro-Québec.

Que la MRC des Appalaches appuie le projet de tracé alternatif proposé par Hydro-Québec.

Que la MRC des Appalaches considère le tracé alternatif présenté comme étant celui de moindre impact pour la population.

Adoptée

2020-04-8729

7.13 - Positionnement région - Covid-19

Attendu que l'âge médian de la population de la MRC des Appalaches est de 9 ans supérieur à celui du Québec;

Attendu qu'il y a une grande concentration des aînés dans la Ville de Thetford Mines notamment;

Attendu que la MRC des Appalaches est une région prisée par les villégiateurs en raison de la présence de nombreux lacs, notamment dans le Secteur Sud de la MRC;

Attendu que la saison estivale approche à grands pas et que les villégiateurs seront nombreux à revenir dans la région;

Attendu que la MRC des Appalaches est contiguë à certaines régions où la situation en lien avec la COVID-19 y est bien plus problématique;

Attendu qu'en date du 8 avril 2020, il n'y avait que 9 cas de COVID-19 de confirmés pour la MRC des Appalaches;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement:

Que la MRC des Appalaches demande à la Direction régionale de santé publique de Chaudière-Appalaches une recommandation pour limiter l'accès à notre région et ainsi limiter les déplacements interrégionaux, sauf aux personnes suivantes :

- celles qui y ont leur résidence principale;
- celles qui transportent des biens dans la région pour permettre la continuité de services essentiels;
- celles dont les déplacements sont nécessaires à des fins humanitaires;
- celles dont les déplacements sont nécessaires pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé ou pour fournir de tels soins ou services à une personne qui les requiert;
- celles qui travaillent ou qui exercent leur profession dans les milieux de travail où sont offerts des services essentiels;
- celles qui doivent s'y rendre pour se conformer à une ordonnance contenue dans un jugement rendu par un tribunal;
- celles qui arrivent directement d'une région à laquelle l'accès est limité;
- celles qui ont eu une autorisation spéciale du Directeur de la santé publique pour des raisons exceptionnelles, autorisation qui peut être assortie de conditions pour protéger la santé de la population.

Que la MRC des Appalaches fasse parvenir cette demande au président-directeur général du centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, M. Daniel Paré, et aux députés provinciaux de la région, Mme Isabelle Lecours, M. François Jacques et M. Samuel Poulin.

Adoptée

2020-04-8730

7.14 - Appui- Cogeco Connexion

Attendu que la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi l'utilisation accrue des services Internet;

Attendu qu'il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services Internet haute vitesse (aussi appelé « Internet large bande ») afin que tous puissent communiquer avec leur proche, se tenir informés, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

Attendu que Cogeco Connexion est déjà présent sur une partie du territoire de la MRC des Appalaches et travaille activement au développement des autres secteurs mal ou non desservis pour l'ensemble du territoire;

Attendu que la MRC des Appalaches a déjà appuyé Cogeco Connexion dans sa demande au programme de subventions *Québec Haut Débit* en décembre dernier, signalant par ailleurs qu'elle est d'avis que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour tous les citoyens;

Attendu que Cogeco Connexion a reçu l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour son projet déposé à *Québec Haut Débit* et que le ministère incite Cogeco Connexion à déposer son projet au Fonds pour large bande du CRTC;

Attendu que Cogeco Connexion déposera son projet de déploiement pour la MRC des Appalaches au programme du CRTC au plus tard le 30 avril 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement:

Que la MRC des Appalaches salue les intentions de Cogeco Connexion à étendre son réseau à large bande dans notre région.

Que la MRC des Appalaches appuie ainsi les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considère fortement utiliser les services Internet haute vitesse, lorsque disponibles, au bénéfice de la MRC et de tous les concitoyens.

Adoptée

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

Aucun point n'est soumis ce mois-ci.

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

2020-04-8731

9.1 - Gestionnaire des cours d'eau

Attendu que la Loi sur les compétences municipales (LCM, C-47.1) délègue une compétence exclusive aux MRC par les articles 103 à 110 pour la gestion des cours d'eau et des lacs;

Attendu que toute demande d'autorisation ministérielle présentée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit porter la signature de la MRC des Appalaches;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite nommer la gestionnaire aux cours d'eau comme signataire de toute demande d'autorisation ministérielle présentée au MELCC;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement:

Que la gestionnaire aux cours d'eau, Mme Karol-Ann Fortier Guay soit autorisée, au nom de la MRC des Appalaches, à signer tout document lié à ces demandes d'autorisation ministérielle.

Qu'en l'absence de Mme Fortier Guay, Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement, soit également autorisée à signer tout document lié à ces demandes d'autorisation ministérielle.

Adoptée

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 - Projets - Fonds culturel rural

2020-04-8732

10.1.1 - Politique culturelle - Héritage Kinnear's Mills - Journée culturelle internationale

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par Héritage Kinnear's Mills pour le projet Journée culturelle internationale, totalisant 750 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 600 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8733

10.1.2 - Politique culturelle - Société nationale québécois région Amiante - Film documentaire sur projet de fresque collective

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la Société nationale des Québécois de la région de l'Amiante pour le projet Film documentaire sur une fresque collective, totalisant 15 750 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes

prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8734

10.1.3 - Politique culturelle - Société développement Sacré-Cour-de-Marie - Chaise du jardinier

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie pour le projet La chaise du jardinier, totalisant 17 220 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8735

10.1.4 - Politique culturelle - Adstock 2021 - 20e anniversaire de fondation

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité d'Adstock pour le projet Adstock 2021 – 20^e anniversaire de fondation, totalisant 8 500 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 736 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8736

10.1.5 - Politique culturelle - Verte Irlande - Camp musical de la Mitaine

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par Verte Irlande pour le projet Camp musical de la Mitaine, totalisant 5 831 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8737

10.1.6 - Politique culturelle - Disraeli Ville - La culture, outils de cohésion sociale

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la Ville de Disraeli pour le projet La culture, un outil de cohésion sociale, totalisant 2 150\$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 800 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8738

10.1.7 - Politique culturelle - St-Jacques-de-Leeds - Atelier d'initiation à la couture pour les enfants

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds pour le projet Atelier d'initiation à la couture pour les enfants, totalisant 2 610 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8739

10.1.8 - Politique culturelle - St-Jean-de-Brébeuf - Hommage aux fondateurs de Lower Ireland

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf pour le projet Hommage aux fondateurs de Lower Ireland, totalisant 2 620 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 600 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8740

10.1.9 - Politique culturelle - CPE Parc-en-ciel - Une histoire à ciel ouvert

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par le Centre de la petite enfance Parc-en-ciel pour le projet Une histoire à ciel ouvert, totalisant 2 000 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 600 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8741

10.1.10 - Politique culturelle - Ste-Praxède - Les saisons de Ste-Praxède

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par la municipalité de Sainte-Praxède pour le projet Les saisons de Sainte-Praxède, totalisant 645 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 232 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-04-8742

10.1.11 - Politique culturelle - La Ruche des créatifs - On crée De'art!

Considérant qu'après analyse, les membres du comité « Politique culturelle » recommandent l'acceptation du projet soumis par La Ruche des créatifs pour le projet On crée De'art!, totalisant 2 440\$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 940 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de la politique culturelle de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Animaux dangereux

Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

11.2 - Fréquence des réunions

Après discussion, il a été convenu de tenir une rencontre avec les membres du conseil des maires aux 2 semaines, ou selon les besoins.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 13 mai 2020.

2020-04-8743

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21 h 30.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER